



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le mercredi 17 octobre 2018,

A

Monsieur l'IA-DASEN, président du CHSCT de l'Hérault
DSDEN de l'Hérault
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Copie à

Monsieur MONTAZEAU, secrétaire du CHSCT de l'Hérault

Objet : Saisine du CHSCT pour enquête concernant les conditions de travail à l'EEPU Gaveau-Macé à Béziers.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

SUD éducation 34 souhaite porter à la connaissance du CHSCT-D de l'Hérault la situation de l'EEPU Gaveau-Macé à Béziers et sollicite une enquête sur les conditions de travail dans cette école.

Interpellés par les personnels de cette école sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des élèves nous souhaitons vous faire part de notre préoccupation. Depuis plusieurs années de nombreux problèmes liés à la sécurité ou à la vétusté des locaux ont été évoqués en conseil d'école, notamment :

- les inondations récurrentes du gymnase en cas de fortes pluies,
- la présence d'importantes infiltrations d'eau dans les plafonds de certaines salles de classe,
- l'inadaptation des barrières de sécurité autour de l'école (ces dernières étant plus basses que les élèves), alors même que l'école donne directement sur la chaussée,
- l'importance du trafic automobile au moment de la sortie des classes, avec des voitures qui passent à ras des personnes, ce qui a déjà conduit à un accident car un enfant s'était fait écraser le pied l'année dernière.
- la présence de trous et d'ornières sur le trottoir bordant l'école

Il serait dommageable que la situation soit prise au sérieux uniquement le jour où un accident surviendra. Nous sommes très inquiets des risques auxquels sont

confrontés nos collègues ainsi que les usagers.

En regard de la situation actuelle à l'EEPU Gaveau-Macé à Béziers, SUD éducation 34 considère qu'il est nécessaire qu'une enquête soit diligentée par le CHSCT-D sur l'état des locaux de cette école, les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des usagers.

Nous vous demandons donc de bien vouloir, en application de l'article 70 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, inscrire à l'ordre du jour du prochain CHSCT-D de l'Hérault l'organisation d'une enquête relative aux conditions de travail à l'EEPU Gaveau-Macé de Béziers.

SUD éducation 34 reste à votre disposition pour s'entretenir avec vous de ces questions.

Nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir agréer l'expression de notre attachement au service public d'Éducation Nationale ainsi qu'à la défense des droits de ses personnels.

David BIRR
Co-secrétaire départemental de SUD éducation 34

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'D. BIRR', is positioned below the typed name and title.